

Carriérois

Journal d'information municipale - Saint-Marc-des-Carières

NO. 160 | JUILLET 2024

PROGRAMME



EXPO 9 AU 11 AOÛT 2024
J-AGRICOLE
DE PORTNEUF

PETITS MANÈGES
JEUX DE FOIRE
PARC DE JEUX GONFLABLES
MINI-FERME · VACHES
SPECTACLES DE CHEVAUX
SPECTACLES MUSICAUX
ARTISANS · FOOD TRUCKS
KIOSQUES COMMERCIAUX

PAGE 12

SOMMAIRE

Pour nous rejoindre : 2
Prochaine tombée : 2
Le mot du Maire : 3
Résumé de la séance du conseil : 4
Information municipale : 5-6-7-8-9
Vie communautaire : 10-11-12-13
Service des loisirs et de la culture : 14-15-16



Saint-Marc-
des-Carières



Saint-Marc- des-Carières

De service, de nature

965, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

418-268-3862

Télécopieur : 418-268-8776

Site internet : www.villestmarc.com

Facebook administration: Ville SaintMarcdescarrieres

Facebook Loisirs: Loisirs Saintmarcdescarrieres

Facebook Spectacles: Ville stmarcdescarrieres

Horaires du bureau municipal :

Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 12h00

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

[https://st-marc-des-carières.qc.ca/fr/ma-ville/
administration/commentaires-et-suggestions](https://st-marc-des-carières.qc.ca/fr/ma-ville/administration/commentaires-et-suggestions)

POUR NOUS JOINDRE

Marc-Eddy Jonathas

Directeur général / Greffier
/Très.
dg@villestmarc.com

Mathieu Bergeron

Coordonnateur culturel et vie
communautaire
infoculture@villestmarc.com

Marlène Gobeil

Comptabilité / Greffe
info@villestmarc.com

Stéphane Laroche

Directeur des travaux publics
voirie@villestmarc.com

Manon Paquet

Service à la clientèle / Taxes
taxation@villestmarc.com

Fanny Fortier-Fradette

Inspecteur en urbanisme
urbadev@villestmarc.com

Brigitte Huot

Loisirs et culture /
Communications
info Loisirs@villestmarc.com

Richard Thibault

Directeur service d'incendie
incendie@villestmarc.com

Étienne Bouillon Bégin

Coordonnateur aux sports
loisirs@villestmarc.com

LE CONSEIL MUNICIPAL

MARYON LECLERC, MAIRE

Claire Dussault

Conseillère au siège #1

Claude Groleau

Conseiller au siège #2

Carol Denis

Conseiller au siège #3

Élodie Brochu

Conseillère au siège #4

Mario Tessier

Conseiller au siège #5

Mario Paquet

Conseiller au siège #6

Pour les rejoindre communiquez au 418-268-3862
ou à info@villestmarc.com

RÉUNION DU CONSEIL: Le 2^e mardi du mois à
20h00 au centre communautaire et culturel

PERMIS

DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE RÉPARATION

Veuillez prendre un rendez-vous en téléphonant à la Ville
ou encore en remplissant un formulaire de demande de
permis que vous trouverez sur le site internet de la Ville
sous l'onglet citoyens/service d'urbanisme.

Horaires: Lundi au vendredi
418-268-3862 poste 21

PERMIS DE FEU 418-326-4678

BIBLIOTHÈQUE 418-268-3561 poste 3862

PISCINE - GYMNASÉ 418-268-3561 poste 3148

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Location de salles : Remplir le formulaire sur le site
Internet www.villestmarc.com/

URGENCE

TRAVAUX PUBLICS

Pour toute urgence concernant les travaux publics, vous
pouvez composer le 418-268-5535.

DATE DE TOMBÉE du Carriérois

Date de tombée de la prochaine parution : 9 AOÛT

Parution et livraison: 28 AOÛT



Chers citoyennes, chers citoyens,
Je suis heureux de vous adresser quelques mots sur les dossiers en cours.

BOULEVARD BONA-DUSSAULT

Je réitère l'information suivante, il y a une portion d'asphalte qui ne sera pas re-touchée, c'est la section située entre la rue Saint-Joseph et la rue Saint-Alphonse. Ce secteur doit avoir une réfection complète en divisant les eaux pluviales et sanitaires. Par la suite, le pavage sera refait. La direction municipale est en préparation de demande de subvention concernant ce dossier ainsi que les plans et devis.

ROUTE DES SOURCES

Nous avons reçu les résultats de l'appel d'offres. Le contrat a été attribué à Transport Gilles Tessier (TGT) au montant de 1,642,942.29\$ pour l'ensemble des travaux. Le Conseil a voté son acceptation étant donné qu'il est le plus bas soumissionnaire et conforme au devis confirmé par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc.. Les travaux d'empierrement doivent se faire entre le 1^{er} août et le 15 septembre 2024, une obligation de ministère de l'Environnement. L'urgence de protéger l'approvisionnement de l'eau potable ainsi que son infrastructure est une nécessité. Pour cette raison, nous serons obligés d'utiliser le solde du montant de la TECQ qui était prévu pour d'autres travaux municipaux afin de renforcer les berges de la rivière Sainte-Anne par la pose de membrane et de roches.

CLUB DE MARCHÉ

Je vous rappelle qu'il y a un club de marche qui a été créé cette année. Les gens peuvent se présenter les mardis et jeudis à 10 heures pour partir en groupe. Je vous invite à participer.

SPORTS ET LOISIRS

- La réalisation de la construction du gymnase double est en bonne voie. Des informations supplémentaires seront rendues publiques fin juillet ou en août 2024.
- La table des loisirs de l'ouest de Portneuf organise une randonnée à vélo le 7 septembre prochain. Un départ sera effectué dans chaque municipalité pour une arrivée prévue à la Fête Albanoise de St-Alban.
- Les loisirs vous invitent à la Fête des récoltes le 24 août prochain, au Parc du 100e anniversaire. Pour plus d'informations, suivez notre page Facebook.

Je vous souhaite à tous un bel été et de belles vacances. Profitez-en bien !

PÉRIODES D'ARROSAGE



L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux **est permis uniquement de 19 h à 22 h les jours suivants :**

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair. Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

ABRÉGÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2024

- Le Conseil adopte le règlement 258-13-2024 relatif à l'opération et l'administration du réseau d'aqueduc et d'égout et les compteurs d'eau.
- Le Conseil adopte le règlement #312-51-2024 modifiant le Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de remplacer la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 par la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-13.
- Le Conseil adopte le règlement #308-22-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme #308-00-2012 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité de part et d'autre de l'avenue Rodrigue et d'une portion de la rue de la Station.
- Le Conseil adopte le règlement #312-52-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de modifier la limite entre les zones Mb-10 et Pa-4 et d'augmenter le nombre de logements autorisé dans la zone Mb-13.
- Le Conseil adopte le projet du règlement #308-23-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme #308-00-2012 afin de revoir la délimitation entre l'aire d'affectation résidentielle et commerciale et l'aire d'affectation publique et institutionnelle au niveau des lots 3 233 914 et 3 233 915 du cadastre du Québec.
- Le Conseil adopte le règlement #311-03-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 311-00-2012 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives au lotissement dans la future zone Rc-13.
- Le conseil accepte la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relative à la propriété situé au 1958, boulevard Bona-Dussault soit une partie de lot 3 233 745 soit la construction d'un bâtiment principal et dont la marge de recul est de 12,9 mètres de la ligne avant alors que la norme est de 10,3 mètres et la construction d'un bâtiment principal dont la pente de toit est de 0% afin d'en faire un toit-terrasse au lieu de 12%.
- Le conseil accepte la dérogation mineure et reconnaît l'implantation du bâtiment principal à la propriété du 245 boulevard Bona-Dussault soit le matricule F-1770-28-9584 à 3.52 mètres de la ligne de propriété au lieu de 4.5 mètres.
- Le Conseil municipal demande à la MRC de soumettre une demande d'exclusion agricole des lots 3 234 190 et 3 234 198 afin de réaliser un projet majeur de développement résidentiel et mixte.
- Le Conseil accorde un mandat à la firme CWA pour l'installation d'une valve de dérivation (by-pass) de 150 mm de diamètre entre l'entrée de l'eau et la sortie des réservoirs pour un montant de 10 400,\$ taxes en sus.
- Le Conseil accepte la soumission de la firme Avizo-experts conseils inc. pour un montant de 83 900,\$ taxes en sus comme étant le plus bas soumissionnaire conforme aux devis et exigences pour la confection de plans et devis pour le projet de séparation des réseaux sur un tronçon du boulevard Bona-Dussault.
- La présente résolution donne plein effet à l'avis de non-reconduction du 4 juin 2024 concernant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant une fourniture de services aux résidents de la route 354 Est.
- Le Conseil municipal de la ville de Saint-Marc-des-Carières appuie la demande de la ville de Valcourt à savoir : de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

Pour plus de détails concernant les procès-verbaux, veuillez vous rendre sur le site internet : www.villestmarc.com



TAXES FONCIÈRES 2024

Voici l'échéancier pour vos prochains paiements de taxes:

ÉCHÉANCIER

3e versement: 30 juillet

4e versement: 30 sept.



QUE FAIRE SI LES BRANCHE DE L'ARBRE DE VOTRE VOISIN VOUS DÉRANGENT ?

Vous ne pouvez pas couper les branches ou les racines de l'arbre de votre voisin par vous-même, même si elles empiètent sur votre terrain. La meilleure démarche est d'abord de chercher un accord amiable avec votre voisin pour qu'il effectue la taille nécessaire. Si cela échoue, la médiation peut être une option avant de recourir éventuellement à une action en justice pour contraindre votre voisin à agir.

Il est important de noter que la Ville ou le service d'urbanisme n'a aucun rôle à jouer dans ce type de conflit. Il n'existe pas de dispositions particulières dans les règlements municipaux pour gérer ces situations, à l'exception de restrictions concernant la plantation de trois espèces spécifiques : les peupliers, les érables argentés et les saules à hautes tiges.

Pour obtenir gain de cause devant la Cour, vous devez prouver que les branches ou racines de l'arbre nuisent sérieusement à votre usage de la propriété. Les perturbations alléguées doivent être substantielles et non simplement des désagréments mineurs de voisinage, par exemple si l'ombrage créé par l'arbre affecte de manière significative une partie importante de votre terrain.



DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS

le propriétaire ou gardien d'un chien qui réside sur le territoire de la municipalité doit obtenir une médaille pour ce chien en procédant à son enregistrement auprès de la Ville.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé :

1. Tout chien qui attaque ou mord une personne ou un autre animal;
2. Tout chien qui cause un dommage à la propriété d'autrui;
3. Tout chien qui aboie, hurle, gémit ou émet des sons de façon à trouble

la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage;

4. Tout chien qui se trouve à l'extérieur de l'immeuble du gardien et dont les matières fécales ne sont pas immédiatement ramassées par son gardien. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire pour en disposer de manière hygiénique;

5. Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain sur lequel il est gardé.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 5 PROJETS DE RÈGLEMENT EN URBANISME

Aux personnes intéressées par deux projets de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012, un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement 311-00-2012, un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 309-00-2012 et un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 333-00-2023 de la ville de Saint-Marc-des-Carrières.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2024, le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carrières a adopté :

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-53-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-14 ainsi qu'un cadre réglementaire pour les développements sous forme de projet intégré »;

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 311-04-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 311-00-2012 afin d'ajouter des dispositions particulières pour les développements sous forme de projets intégrés et pour les opérations cadastrales requises lors d'une déclaration de copropriété »;

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 309-07-2024 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 309-00-2012 afin d'établir la procédure et les documents à soumettre pour l'approbation d'un développement sous forme de projet intégré »;

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-54-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de revoir les usages autorisés dans la zone Mb-13 et le cadre normatif afférent »;

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 333-01-2024 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 333-00-2023 afin de permettre ce type de projet dans la zone Mb-13 ».

LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-53-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-14 ainsi qu'un cadre réglementaire pour les développements sous forme de projet intégré »

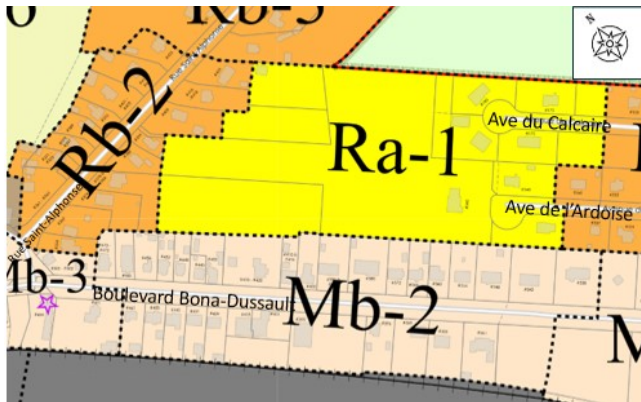
Ce projet de règlement a pour objet de créer la nouvelle zone Rc-14 (résidentielle de haute densité) à même une portion des zones d'origine Ra-1 (résidentielle de faible densité) et Mb-2 (résidentielle et commerciale intermédiaire). Dans la nouvelle zone Rc-14, les résidences de moyenne et de haute densité, comportant un maximum de six (6) logements par bâtiment principal, seraient autorisées. La nouvelle zone Rc-14 correspond au lot 3 324 087 du cadastre du Québec.

Il vise également à introduire des normes pour permettre et encadrer les développements sous forme de projet intégré (nombre et implantation des bâtiments, dimensions et proportions des espaces tampons, des espaces d'agrément et sentiers piétonniers, exigences relatives à la voie d'accès véhiculaire commune et aux aires de stationnement, etc.)

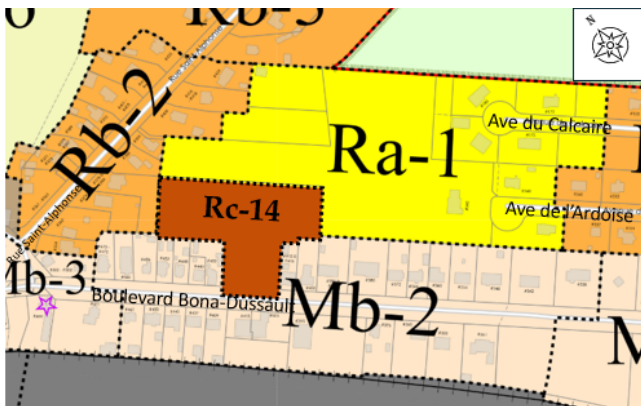
La localisation de la nouvelle zone Rc-14 et des zones Ra-1 et Mb-2 concernées par la modification réglementaire est illustrée sur le croquis 1.1 ci-dessous. L'illustration de ces zones peut également être consultée au bureau de la Ville.

Illustration de la modification du plan de zonage

Croquis 1.1 Avant



Croquis 1.1 Après



Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 311-04-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 311-00-2012 afin d'ajouter des dispositions particulières pour les développements sous forme de projets intégrés et pour les opérations cadastrales requises lors d'une déclaration de copropriété »

Ce projet de règlement a pour objet de soustraire chacun des lots identifiant les parties privatives ou communes d'une copropriété de l'application des normes minimales de lotissement et de considérer uniquement la conformité du terrain commun. Dans le cas spécifique d'un projet intégré, l'obligation de conformité aux normes de lotissement s'appliquerait au site de l'ensemble du projet.

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 309-07-2024 modifiant le Règlement relatif à l'admini-

nistration des règlements d'urbanisme numéro 309-00-2012 afin d'établir la procédure et les documents à soumettre pour l'approbation d'un développement sous forme de projet intégré. ».

Ce projet de règlement a pour objet d'établir la procédure et les documents à soumettre pour l'approbation d'un développement sous forme de projet intégré. Il vient également préciser certaines conditions d'émission des permis de construction, en regard de la conformité au lotissement, pour ce type de projet et pour les immeubles détenus en copropriété.

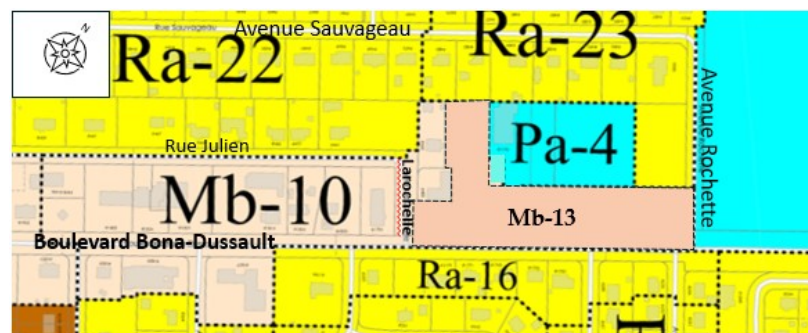
Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-54-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de revoir les usages autorisés dans la zone Mb-13 et le cadre normatif afférent ».

Ce projet de règlement a pour objet de réduire les usages autorisés dans la zone Mb-13 et de revoir, pour cette zone, certaines normes relatives à l'implantation et aux caractéristiques des bâtiments principaux, notamment la hauteur maximale est réduite à deux (2) étages et le nombre maximal de logements est diminué à deux (2).

La localisation de la zone Mb-13 concernée par la modification réglementaire est illustrée sur le croquis 1.4 ci-dessous. L'illustration de ces zones peut également être consultée au bureau de la Ville.

Illustration de la zone Mb-13

Croquis 1.4



Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 333-01-2024 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 333-00-2023 afin de permettre ce type de projet dans la zone Mb-13 ».

Ce projet de règlement a pour objet d'habilier le conseil municipal à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme dans la zone Mb-13.

CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation portant sur ces 5 projets de règlement se tiendra le **13 août 2024** à compter de 19h30, au Centre communautaire et culturel, 1770 boulevard Bona-Dussault. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à ceux-ci.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Les 5 projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 965 boulevard Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h. Une copie de ceux-ci peut également être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande.

RÈGLEMENTS SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Les projets de règlement suivant contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire :

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-53-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer la nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-14 ainsi qu'un cadre réglementaire pour les développements sous forme de projet intégré. »;

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 312-54-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de revoir les usages autorisés dans la zone Mb-13 et le cadre normatif afférent ».

Les autres projets de règlement dont les principaux objets sont résumés dans le présent avis ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

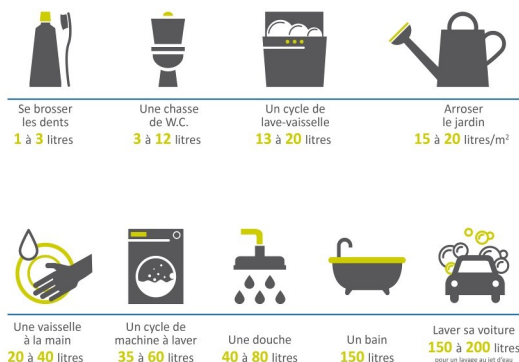
Donné à Saint-Marc-des-Carières, ce 11^{ième} jour de juillet 2024.

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.

UTILISATION RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE

En été, il est crucial de rappeler l'importance de l'utilisation responsable de l'eau potable. Voici quelques gestes simples pour contribuer à la préservation de cette précieuse ressource :

EXEMPLE D'USAGES ET DE CONSOMMATION D'EAU



- Arrosage des plantes** : Arrosez vos jardins tôt le matin ou tard le soir pour minimiser l'évaporation et utilisez des arrosoirs plutôt que des tuyaux pour un meilleur contrôle de la quantité d'eau.
- Douches courtes** : Privilégiez les douches courtes plutôt que les bains pour réduire la consommation d'eau.
- Fuites d'eau** : Réparez rapidement les fuites dans les robinets et les toilettes, qui peuvent gaspiller des litres d'eau chaque jour.
- Électroménagers efficaces** : Utilisez des appareils électroménagers à haute efficacité énergétique et faites tourner les lave-vaisselle et lave-linge seulement lorsqu'ils sont pleins.

En adoptant ces gestes simples, nous pouvons tous contribuer à une utilisation plus durable de l'eau potable et assurer sa disponibilité pour les générations futures.

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT EN URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme 308-00-2012.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2024, le Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carrières a adopté le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 308-24-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à même le lot 3 234 087 ».

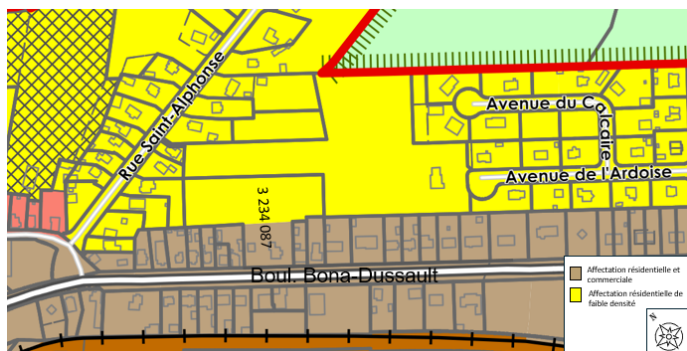
LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 308-24-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à même le lot 3 234 087 »

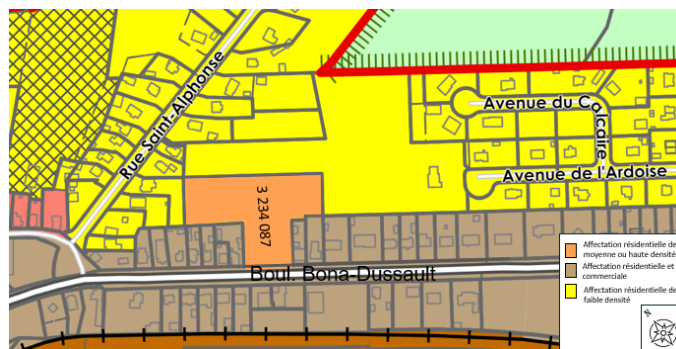
En résumé, ce projet de règlement a pour but de soustraire le lot 3 234 087 du cadastre du Québec de l'aire d'affectation résidentielle de faible densité et de l'aire d'affectation résidentielle et commerciale pour l'inclure, en totalité, dans une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité. Cette nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité serait située du côté nord du boulevard Bona-Dussault, approximativement à l'est de la rue Saint-Alphonse.

Illustration de la modification apportée au plan des aires d'affectation

Croquis 1.1 Avant



Croquis 1.1 Après



CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **13 août 2024** à compter de 19h30, au Centre communautaire et culturel, 1770 boulevard Bona-Dussault. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Le projet de règlement peut être consultés au bureau de la municipalité situé au 965 boulevard Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h. Une copie de ceux-ci peut également être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande.

RÈGLEMENTS SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Marc-des-Carrières, ce 11^{ème} jour de juillet 2024.

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.



CENTRE DU MÉCANO S.M INC.

La force d'une Entreprise Familiale

Depuis son rachat en octobre 2012 par les frères Marion et Sylvain Lépine, le Centre du Mécano SM Inc. s'est imposé comme une référence incontournable en mécanique automobile et moto à Saint-Marc-des-Carières.

Situé au 1790 boul. Bona-Dussault, ce garage familial, anciennement connu sous le nom de Garage Réjean Gendron, continue de servir notre communauté avec expertise et dévouement.

Une Expertise Polyvalente en Mécanique Automobile

Au Centre du Mécano SM Inc., toutes les marques de voitures sont les bienvenues. Que ce soit pour l'entretien régulier ou pour des réparations plus spécifiques, nos mécaniciens qualifiés sont à votre service pour assurer la longévité et la performance de votre véhicule. Parmi les services proposés, nous retrouvons l'entretien général, la mécanique générale, la réparation et l'installation de systèmes d'air climatisé, le traitement antirouille et l'alignement des roues. Grâce à des équipements de pointe et une expertise éprouvée, le Centre du Mécano SM Inc. garantit des interventions rapides et efficaces.

La Passion des Motos Harley Davidson

Les passionnés de moto, et plus particulièrement de Harley Davidson, trouveront au Centre du Mécano SM Inc. un service spécialisé unique en son genre. Notre équipe se consacre exclusivement à l'entretien, la performance et la modification esthétique des motos Harley Davidson. Que vous cherchiez à optimiser la performance de votre Harley ou à lui donner un look personnalisé, nous avons les compétences et l'expérience pour répondre à vos attentes les plus élevées.

Un Service de Proximité pour Saint-Marc-des-Carières

Marion et Sylvain, ainsi que toute l'équipe du Centre du Mécano SM Inc., s'engagent à offrir un service de proximité de qualité supérieure à la population de Saint-Marc-des-Carières. La satisfaction des clients est leur priorité, et ils mettent un point d'honneur à offrir des solutions mécaniques adaptées à chaque besoin.

Pour toute information ou pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le Centre du Mécano SM Inc. au 418-268-6030 ou à leur rendre visite directement au 1790 boul. Bona-Dussault. Faites confiance à une entreprise familiale qui a à cœur de maintenir vos véhicules en parfait état.

RECONNAÎTRE ET AGIR EN CAS DE COUP DE CHALEUR

L'été est synonyme de soleil, de plaisirs en plein air et de températures élevées. Cependant, ces conditions peuvent également présenter des risques pour la santé, notamment le coup de chaleur. Apprenons comment le prévenir et reconnaître ses signes pour profiter de l'été en toute sécurité.

Qu'est-ce qu'un coup de chaleur?

Le coup de chaleur survient lorsque le corps surchauffe et n'arrive plus à réguler sa température interne. Cela peut se produire lors d'expositions prolongées à des températures

élevées, surtout en cas d'effort physique intense ou d'hydratation insuffisante.

Les symptômes à surveiller

Un coup de chaleur peut se manifester par différents symptômes, notamment :

- Température corporelle élevée (supérieure à 39°C)
- Peau chaude et sèche (absence de transpiration)
- Maux de tête sévères
- Nausées et vomissements
- Confusion ou désorientation
- Fatigue intense et faiblesse musculaire
- Respiration rapide et superficielle

• Perte de conscience

Que faire en cas de coup de chaleur?

Si vous ou une personne de votre entourage présente des signes de coup de chaleur, il est crucial d'agir rapidement :

1. **Appelez immédiatement les services d'urgence.**
2. **Déplacez la personne à l'ombre** ou dans un endroit frais.
3. **Faites-lui boire de l'eau** (si elle est consciente).
4. **Rafrâchissez-la** en appliquant des linges humides ou des packs de glace sur son corps (aisselles, cou, aine).
5. **Ventilez-la** pour favoriser le refroidissement.

MARCHÉ PUBLIC SPECTACLES KIOSQUES GOURMANDS BIÈRES

LES VENDREDIS SAINS

ST-CASIMIR
5 JUILLET AU 13 SEPT.
17H-20H

02/08	ROSALIE AYOTTE
09/08	LE MUSÉE AMBULANT
16/08	LA DAME OVALE
23/08	MONA B.

SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER! **LESVENDREDISSAINS**



Depuis l'été 2022, le projet de "travail de milieu" s'étend désormais sur l'ensemble du territoire de Portneuf. Autrefois limité à certaines villes et villages de la MRC, cette initiative régionale permet maintenant la présence d'intervenants auprès des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans les 18 municipalités du comté. Cet été, quatre travailleuses de milieu sillonneront Portneuf.

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL DE MILIEU (TDM) ?

Le travail de milieu est une approche de proximité visant à rencontrer les jeunes dans leur environnement immédiat, leur offrant ainsi un contact humain et des services directs adaptés à leurs besoins. Par l'écoute active, l'ouverture, le maintien de la relation, la référence personnalisée et la création d'un lien de confiance, les intervenants soutiennent les jeunes dans leur globalité. En collaboration avec les résidents, les écoles, les organismes communautaires et les autorités locales, le travail de milieu renforce les réseaux de soutien existants et crée de nouvelles opportunités pour favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie.

Les objectifs :

- Renforcer les liens communautaires et favoriser un sentiment d'appartenance;
- Offrir un soutien personnalisé aux jeunes;
- Prévenir l'isolement social et les situations de crise;
- Faciliter l'accès aux ressources et aux services sociaux.

Quelques constats :

- Le vaste territoire de Portneuf rend l'accès aux services de proximité difficile pour les jeunes, accentuant ainsi leur isolement pour ceux qui n'ont pas de moyens de transport.
- Il existe peu d'espaces de rassemblement répertoriés et disponibles pour les adolescents, les poussant parfois à fréquenter des endroits moins sécuritaires.
- Le contact avec une ressource jeunesse de confiance aide à réduire les méfaits et prévient l'augmentation des comportements à risque (vandalisme, consommation, pratiques sexuelles non protégées, conduite avec facultés affaiblies, etc.).
- Pendant l'été, l'interruption des activités scolaires réduit le nombre de ressources jeunesse disponibles pour accompagner les jeunes au quotidien.

SAVARD
AUDIOPROTHÉSISTES INC.

VOUS AVEZ TRAVAILLÉ DANS UN MILIEU BRUYANT ?

CONSTRUCTION • GARAGE • USINE • ETC.

Offrez-vous la santé auditive!

- Prothèses auditives
- Examen de l'audition
- Protecteurs auditifs
- Réparation et entretien

PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
418 930-1985

1000, Boul. Bona Dussault,
St-Marc-des-Carières

savardaudio.com

RANDONNÉE VÉLOROUTE PORTNEUVOISE

Pédalez pour prendre part à la fête
Albanoise de Saint-Alban

Animation, Jeux Gonflables &
restauration sur place (\$)

Activité gratuite

7 | SEPT | 2024



DÉPART :
Stationnement municipalité de
Saint-Casimir à 10h45
Pour information: 418-268-3862



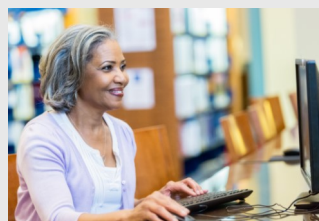
Bibliothèque Municipale



HORAIRE

MARDI de 18h30 à 19h30

SAMEDI de 10h00 à 11h30



La Bibliothèque Saint-Marc s'est procurée d'une nouvelle plateforme informatique pour mieux servir la population. Les bénévoles seront bientôt très fiers de vous la présenter !



La bibliothèque municipale a encore beaucoup de bons livres à donner sur les heures d'ouverture: Les mardis de 18h30 à 19h30 et les samedis de 10h00 à 11h30.

Ce mois-ci, voici les coups de cœur littéraire d'Irma :



LE CLUB DE PÉTANQUE DES CARRIÈRES

Invitation à toute la population
qui aime jouer à la pétanque !

Lieu: 321 rue St-Jean

Ligue locale :

Tous les lundis à 19h00

Ligue régionale:

Tous les vendredis et
dimanches à 12h30

Pour information:

418-268-3696

et 418-268-3690



COÛT ANNUEL D'ADHÉSION BIBLIOTHÈQUE

Individuel et Familiale

418-268-3561 poste 3862

RÉSIDENT	7 \$	10 \$
NON-RÉSIDENT	9 \$	14 \$

ETIENNE BOUILLON BÉGIN (SPORTS) 418-268-3862 poste 33
MATHIEU BERGERON (VIE COMMUNAUTAIRE) 418-284-3760

CULTURE ET LOISIRS



VILLE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

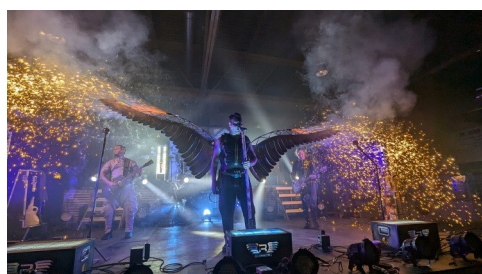
OUVERTURE DE L'ARÉNA : LE 19 AOÛT 2024

CAMP DE JOUR : UN ÉTÉ DE PLAISIR !



Le camp de jour a débuté le 25 juin dernier, accueillant cette année 92 enfants âgés de 5 à 12 ans. Sous le thème Méli-Mélo, le programme promet une multitude d'activités ludiques et éducatives pour un été de plaisir inoubliable.

La première semaine a été marquée par la visite d'Aqua Terre Polaire, offrant une activité captivante dans le gymnase de l'école. Les enfants ont également eu la chance de profiter de la piscine de l'école secondaire, ajoutant une touche rafraîchissante à leurs journées ensoleillées. Nous souhaitons à tous les participants un été rempli de découvertes et de moments joyeux !



ST-MARC-DES-CARRIÈRES ! QUEL SHOW !

St-Marc-des-Carières a vibré au son de la musique le 29 juin dernier. L'aréna de la ville était en feu pour une soirée mémorable organisée par les pompiers et le service des loisirs, au profit de la dystrophie musculaire.



Plus de 225 personnes se sont rassemblées pour assister au spectacle exceptionnel de Rammstime - The North American Rammstein Tribute Band. Les murs de l'aréna ont tremblé sous les riffs puissants de guitares et les percussions tonitruantes, tandis que les jeux de lumières et les effets pyrotechniques ont ébloui la foule.

Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager et soutenir cette belle cause!

INSCRIPTIONS AUTOMNE 2024

Les inscriptions pour les cours et activités de loisirs se tiendront **du 3 au 8 septembre 2024**. Ne manquez pas cette opportunité de découvrir de nouvelles passions et de vous inscrire à vos activités préférées.

Dans de la semaine du 19 août, surveillez attentivement votre boîte aux lettres. Vous recevrez notre guide complet des loisirs, rempli de toutes les informations nécessaires sur les activités proposées cet automne.



LOISIRS ET CULTURE

jean
françois
nouveau
mercier
spectacle
en rodage



BILLETS EN VENTE:
WWW.VILLESTMARC.COM OU 418-268-3862 POSTE 34





VENDREDI 9 août | 9h30 – 1h00 AM

**Journée des camps de jour |
Ouvert au public**

PLACE DE LA FAMILLE
Parc de jeux gonflables, jeux de foire
et manèges | 9h00-20h00
Maquillage | 9h00-16h00
Artisans | 11h00 – 20h00

ZONE CENTRALE
Animation vache à traire | 9h00-16h00
Fermette éducative | 9h00 – 20h00
Concessions alimentaires | 10h30 –
1h00 AM
Exposition de machinerie agricole |
9h30 – 1h00 AM

CHAPITEAU CENTRAL
Ouverture du bar | 11h00 – 1h00 AM
Blue Ridge Band | 21h30

TERRAIN DE BASEBALL
Ouverture du bar | 11h00 – 20h00
Exposants commerciaux | 11h00 –
20h00
Gymkhana | 19h00



SAMEDI 10 août | 9h30 – 1h00 AM

PLACE DE LA FAMILLE
Parc de jeux gonflables, jeux de foire
et manèges | 9h30 – 20h00
Maquillage | 10h00 – 18h00
Artisans | 9h30 – 20h00
Académie de Motocross
Deschambault | 13h00 – 18h00

ZONE CENTRALE
Fermette éducative | 9h30 – 20h00
Concessions alimentaires | 10h30 –
1h00 AM
Exposition de machinerie agricole |
9h30 – 1h00 AM

CHAPITEAU CENTRAL
Ouverture du bar | 11h00 – 1h00 AM
Éric Masson | 20h00
Make Some Noise | 21h30

TERRAIN DE BASEBALL
Ouverture du bar | 11h00 – 20h00
Exposants commerciaux | 10h00 –
20h00
Gymkhana | 10h00

CHAPITEAU HOLSTEIN
Jugements | 9h30 – 15h00

SITE ARRIÈRE – VERS RUE PRINCIPALE (derrière l'aréna)
Tires de Tracteurs | 15h00
Service de bar et nourriture
disponibles sur place

DIMANCHE 11 août | 9h30 – 16h00

PLACE DE LA FAMILLE
Parc de jeux gonflables, jeux de foire
et manèges | 9h30 – 16h00
Maquillage | 10h00 – 16h00
Artisans | 9h30 – 16h00

ZONE CENTRALE
Fermette éducative | 9h30 – 16h00
Concessions alimentaires | 10h30 –
16h00
Exposition de machinerie agricole |
9h30 – 16h00

CHAPITEAU CENTRAL
Ouverture du bar | 11h00-16h00

TERRAIN DE BASEBALL
Exposants commerciaux | 9h30 –
16h00
Gymkhana | 10h00
Ouverture du bar | 11h00 – 16h00

CHAPITEAU HOLSTEIN
Jugements | 13h

Service de bar mobile également offert